



Conseil économique et social

Distr. générale
5 août 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 juin 2016, à 15 heures

Président : M. Lauber (Vice-Président)..... (Suisse)

Sommaire

Ouverture du débat

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-10790 (F)



Merçi de recycler



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Lauber (Suisse), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Ouverture du débat

1. **Le Président**, ouvrant le débat consacré aux affaires humanitaires sur le thème « Restaurer l'humanité en ne laissant personne de côté : agir de concert pour réduire les besoins humanitaires, les risques et la vulnérabilité des populations », dit que ce débat offre une occasion unique de procéder à des discussions franches qui pourraient aider la communauté internationale à mieux comprendre les problèmes opérationnels auxquels se heurte l'aide humanitaire. Il offre également une occasion exceptionnelle de débattre des solutions qui pourraient permettre de les surmonter.

2. Trois tables rondes de haut niveau se tiendront dans le cadre de ce débat : la première visera à permettre de mieux comprendre les nouvelles méthodes de travail de nature à réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité, et à réfléchir aux conclusions du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui a eu lieu à Istanbul, en Turquie; la deuxième sera chargée de réfléchir aux questions liées aux déplacements forcés et de débattre des moyens pratiques d'aller de l'avant; et la troisième portera sur les obstacles à la protection des civils dans les conflits armés et les moyens de créer une dynamique en faveur de l'action et du changement.

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (A/71/82-E/2016/60)

3. **Le Vice-Secrétaire général**, rappelant que le Secrétaire général avait déclaré à une occasion que l'engagement mondial en faveur de l'action humanitaire était l'une des plus hautes réalisations morales de l'humanité, dit que le besoin de faire preuve de compassion et de défendre la dignité humaine est un problème plus urgent que jamais : les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire et de protection n'ont en effet jamais été aussi nombreuses. On observe pourtant un sentiment tangible de fatigue, voire de résignation, comme en témoignent les plus gros déficits jamais enregistrés dans les moyens de financement nécessaires pour répondre aux besoins de

ces personnes. C'est en partie la raison pour laquelle le Secrétaire général a décidé d'organiser le Sommet mondial sur l'action humanitaire auquel il a soumis son Programme d'action pour l'humanité (A/70/709, annexe). Les cinq responsabilités fondamentales qui y sont présentées vont au-delà de la satisfaction des besoins humanitaires. Le Secrétaire général a conscience qu'en rattachant les divers domaines d'action de l'Organisation des Nations Unies, ces besoins pourraient être réduits et finalement éliminés. Seule une coopération horizontale permettra cependant d'atteindre cet objectif.

4. Pour la première fois au cours des 70 ans d'existence de l'ONU, lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, les représentants des gouvernements se sont assis à la même table que des personnes affectées par des crises, les représentants d'organisations humanitaires et de développement, et des dirigeants de la société civile et du monde des affaires, pour débattre de solutions à des problèmes partagés. Les personnes présentes à Istanbul savaient qu'il s'agissait d'une manifestation très spéciale, capable de mettre l'essentiel de l'esprit humanitaire au service des nouvelles formes de pensée et des solutions novatrices qui s'imposaient. Le Sommet a rassemblé 93 % des États Membres de l'ONU, soit 180 pays. Pris ensemble, ces pays, des organisations non gouvernementales et le monde des affaires ont pris environ 3 000 engagements en faveur de l'action.

5. Soulignant les principaux résultats enregistrés à cette occasion, l'orateur dit que le Sommet a fourni une claire démonstration de la qualité de la direction et de la volonté des responsables politiques de s'attaquer aux terribles coûts et aux causes des crises. Les défenseurs du droit international humanitaire et des droits de l'homme ont reconnu que la plupart des crises humanitaires appellent des solutions politiques, et non pas humanitaires. Ces responsables se sont engagés à appuyer le droit international humanitaire et à renforcer la protection des civils lors des conflits.

6. La complaisance n'a cependant pas lieu d'être. Malgré de nombreuses affirmations, peu d'engagements concrets ont été pris pour prévenir les conflits ou y mettre fin. Un travail s'impose pour transformer les paroles en actions afin de faire vraiment évoluer la situation de millions de réfugiés et de civils pris dans un conflit.

7. Le Sommet a consolidé des changements importants apportés à l'action humanitaire mondiale dans le cadre plus large de la politique, du maintien de la paix et du développement. Le fait que les besoins des individus dans les crises humanitaires et les situations précaires soient liés au besoin de développement équitable, de sécurité politique et de respect des droits de l'homme a reçu une reconnaissance quasiment unanime. Il s'agit là d'un défi fondamental pour tout un chacun.

8. L'un des changements les plus marquants a été l'engagement de transcender le clivage entre l'action humanitaire et le développement. Le Secrétaire général et huit institutions des Nations Unies se sont engagés à opter pour un mode de fonctionnement tout à fait nouveau consistant à obtenir des résultats collectifs à plus long terme. Cette nouvelle approche ne permettra pas seulement de répondre aux besoins des individus, mais vise également à réduire les risques et la vulnérabilité dans le temps, et à optimiser les avantages qu'offre l'action menée par le système des Nations Unies.

9. Les participants au Sommet ont reconnu la nécessité de renforcer le rôle central des intervenants locaux et nationaux et se sont engagés à accroître la collaboration avec les personnes qui sont le plus près des réalités sur le terrain, le soutien qui leur est apporté et les ressources mises à leur disposition.

10. Le Sommet a donné naissance à plusieurs nouveaux partenariats et initiatives : des banques multilatérales de développement se sont réunies en vue d'accroître les investissements dans les États et les collectivités fragiles; les donateurs ont rencontré les maires de villes et les responsables de centres urbains pour rechercher des solutions locales et les moyens de les financer; le secteur privé a créé des coalitions afin de mettre des compétences commerciales et des ressources à la disposition de particuliers avant et après les crises; et des organisations non gouvernementales internationales ou de l'hémisphère Sud ont adopté une charte en vue de renforcer les solutions locales. Ces partenariats ont permis de surmonter les clivages traditionnels, de rapprocher les différents intervenants et de faire face à des problèmes sans précédent.

11. D'importantes mesures concrètes ont été prises pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables et remplir la promesse de ne laisser personne de côté

qui figure dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les dirigeants ont annoncé une intensification de la programmation et du financement pour permettre aux femmes et aux filles d'assumer des rôles de responsables et de décideurs et de combattre le risque de violence sexiste. D'autres engagements viseront à donner aux personnes déplacées pendant de longues périodes des occasions accrues d'apprendre et de subvenir à leurs propres besoins et à ceux des membres de leur famille.

12. Le Sommet a également marqué un net changement en matière de financement, en reconnaissant la nécessité de renoncer au financement et aux investissements à court terme en faveur du long terme, ce qui réduirait les risques, éviterait les crises et permettrait d'y faire face et renforcerait la résilience. Des engagements clairement définis ont été pris en faveur du financement pluriannuel afin de diversifier la base de financement, d'élargir la portée du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et d'améliorer l'efficacité grâce à la programmation de l'aide en espèces. Les principaux organismes d'aide et donateurs ont également adopté des mesures en vue d'améliorer l'efficacité de leur action.

13. Le Secrétaire général a défini le Sommet comme un tournant. Les étapes suivantes consisteront pour tous les intéressés, y compris les membres de la famille des Nations Unies, à concrétiser leurs engagements, à multiplier les initiatives et les alliances et à traduire en actes les promesses de soutien. L'analyse initiale des engagements pris lors du Sommet sera disponible sous peu et un répertoire complet sera mis à la disposition de tous au cours des prochains mois par le biais d'une plateforme Web. Cela en assurera la transparence et permettra aux parties prenantes de rendre elles-mêmes compte de la mise en œuvre de leurs propres engagements.

14. Une action à long terme sera également nécessaire. Il faudra du temps et des efforts pour opérer la transformation. L'objectif consiste à mieux comprendre les solutions proposées dans le Programme d'action pour l'humanité et à collaborer avec toutes les parties prenantes pour garantir la persistance de leur engagement. L'appropriation des programmes par les pays sera bien évidemment un principe fondamental.

15. Il est essentiel de continuer à défendre et à assumer les responsabilités fondamentales de ce programme d'action. Des améliorations partielles ne suffiront pas face à l'ampleur des changements nécessaires. Il importera de venir à bout des cloisonnements, de trouver un nouveau niveau de coopération et de mettre à profit toutes les occasions de collaboration en faveur du changement. En 2016, des occasions d'aller de l'avant en faisant fond sur les réalisations du Sommet seront offertes par le prochain forum politique de haut niveau sur le développement durable, la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

16. Les progrès doivent être évalués et mesurés. Un rapport annuel rendra compte des avancées et des lacunes dans la mise en œuvre des cinq responsabilités fondamentales du Programme d'action pour l'humanité. Des évaluations à intervalles réguliers seront importantes en tant que suivi du Programme et pour répondre à l'engagement de ne laisser personne de côté qui a été pris dans le Programme 2030. Dans son prochain rapport sur le Sommet, le Secrétaire général proposera des moyens de maintenir l'élan et de progresser dans l'exécution du Programme d'action pour l'humanité et la mise en œuvre de ses cinq responsabilités fondamentales. L'orateur attend beaucoup de la collaboration active des États Membres dans cette entreprise.

17. Au cours des cinq semaines qui se sont écoulées depuis le Sommet, des milliers de personnes ont été tuées dans des conflits et des dizaines de milliers d'autres ont été obligées de quitter leur foyer. Des milliers d'agriculteurs et d'éleveurs ont abandonné tout espoir de pouvoir tirer leurs moyens d'existence de terres ravagées par la sécheresse, des inondations ou la montée du niveau de la mer provoquée par le changement climatique. On ne peut plus attendre; chaque jour et chaque semaine comptent. La communauté internationale doit agir de toute urgence, en faisant preuve de ténacité et de solidarité, pour opérer les changements proposés et amorcés lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

18. **M. Ulusoy** (Observateur de la Turquie) dit qu'indépendamment de l'aide humanitaire qu'elle fournit à travers le monde en tant que donateur, la Turquie accueille des millions de réfugiés et sait donc

par expérience que le système humanitaire tel qu'il existe n'est plus en mesure de faire face de manière adéquate aux crises humanitaires actuelles. En tant qu'hôte du Sommet mondial sur l'action humanitaire, la Turquie a fait part de ses idées et de ses données d'expérience pendant toute la durée du Sommet, dans le dessein d'amener une transformation du système humanitaire mondial – et plus particulièrement de compléter l'action humanitaire par des mesures de prévention des crises –, de fournir une aide humanitaire axée sur le développement pour répondre aux crises récurrentes et prolongées, et d'aider les réfugiés au moyen d'un financement humanitaire prévisible, fiable et durable et d'un partage équitable des charges. La Turquie a exprimé son soutien aux cinq responsabilités fondamentales proposées dans le Programme d'action pour l'humanité et a pris de nombreux engagements à l'échelon national.

19. La Turquie a recommandé dès le début que le Sommet ne devrait pas être une manifestation isolée et appelait un suivi clairement défini. Il est essentiel de mettre à profit la dynamique mondiale enclenchée par le Sommet et de travailler étroitement et réellement en partenariat avec toutes les parties prenantes pour améliorer l'action collective en faveur de l'humanité conformément au principe des responsabilités partagées. L'orateur espère que la référence au Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se résume à une seule phrase dans le projet de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence par les organismes des Nations Unies (E/2016/L.20) que le Conseil devrait adopter à l'issue du débat en cours, traduit le solide engagement des États Membres à poursuivre en conséquence le processus engagé par le Sommet. Il est grand temps de remodeler le système actuel de l'aide humanitaire pour le rendre plus durable et mieux adapté à l'avenir de l'humanité, de manière à alléger les souffrances de millions de personnes innocentes au moyen de politiques d'ensemble qui englobent le développement tout en s'attaquant aux causes profondes des crises et aux facteurs qui les déclenchent.

20. *Projection d'une courte vidéo montrée lors de la clôture du Sommet mondial sur l'action humanitaire.*

21. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide

humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/71/82-E/2016/60), dit que le débat en cours consacré aux affaires humanitaires revêt une importance particulière, d'une part parce que le nombre des personnes qui dépendent d'une aide humanitaire n'a jamais été aussi élevé et, d'autre part, du fait qu'à la suite du Sommet mondial sur l'action humanitaire et des instruments mondiaux essentiels qui ont été adoptés au cours de l'année écoulée, des possibilités sans précédent s'offrent désormais pour s'attaquer au niveau scandaleux des besoins humanitaires.

22. Plus devra être fait sur le plan politique pour réduire le nombre croissant des personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire internationale, y compris les 65 millions de personnes déplacées dans le monde, que ce soit au niveau de la conception des programmes ou en prenant conscience du fait que la plupart des personnes déplacées ont besoin d'une aide durable sur le long terme. Face aux conflits prolongés qui sévissent en Syrie, au Soudan, en Iraq ou ailleurs, les organisations humanitaires, la société civile, les collectivités concernées et le secteur privé ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour continuer à aider des millions de personnes à travers le monde, préconiser une augmentation des moyens de financement et améliorer l'efficacité et l'efficience. Au cours de l'année écoulée, la communauté humanitaire a amélioré son analyse des risques et son évaluation des besoins, a renforcé sa responsabilisation et a forgé des relations de travail plus solides avec une plus large gamme d'acteurs. Pourtant, malgré des efforts renforcés, il n'a pas été possible de répondre à la demande croissante. La communauté humanitaire ne devrait pas simplement viser à répondre aux besoins des personnes concernées année après année, mais aussi s'employer à réduire sensiblement les besoins, les risques et la vulnérabilité au fil des ans.

23. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme 2030 et l'Accord de Paris adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques témoignent des énormes progrès réalisés par la communauté mondiale pour répondre aux besoins, aux risques et aux vulnérabilités de personnes du monde entier. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a tiré parti de cet élan mondial et le débat

consacré aux affaires humanitaires offre l'occasion de continuer à réfléchir, à débattre et à proposer des solutions constructives, en veillant à ce que les engagements collectifs et individuels deviennent une réalité et contribuent à améliorer la vie des êtres humains.

24. Il y a trois domaines dans lesquels il est urgent que la communauté mondiale aille de l'avant, le premier étant la crise que traverse la protection des civils. Les morts et les souffrances parmi les populations civiles se poursuivent sans perdre de leur intensité en raison du manque flagrant et choquant de respect pour le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Plus doit être fait pour veiller à ce que les parties à un conflit respectent le droit international et soient tenues de rendre des comptes lorsqu'elles ne le font pas. Le personnel de santé doit être mieux protégé dans les conflits armés et des mesures doivent être prises pour minimiser les dommages aux populations civiles dans les zones urbaines qui sont devenues des zones de conflit ouvert.

25. Le deuxième domaine est la crise mondiale grandissante que créent les déplacements forcés. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, il est apparu clairement que les déplacements forcés ne constituaient pas seulement une question humanitaire urgente, mais avant tout un problème lié au développement et à la politique. Il a été décidé à cette occasion d'adopter une nouvelle approche du déplacement qui consisterait à répondre aux besoins immédiats et vitaux des réfugiés et des personnes déplacées et à assurer leur protection, tout en augmentant le soutien en faveur de leurs besoins à long terme et en aidant les communautés d'accueil.

26. En troisième lieu, les méthodes de travail doivent être adaptées aux contextes actuels. L'aide à court terme ne convient pas aux situations qui perdurent. La programmation doit être adaptée afin de conduire à long terme à des résultats positifs de nature à engager les personnes sur la voie du développement durable. La communauté humanitaire doit mieux collaborer avec une large gamme de parties prenantes à la recherche de résultats collectifs qui, après de nombreuses années, réduiront sensiblement les risques auxquels les personnes se trouvent confrontées et leur vulnérabilité. L'action en faveur du développement doit être encore plus axée sur ces deux aspects. L'engagement en faveur de l'action lancé lors du

Sommet mondial sur l'action humanitaire fera progresser la communauté humanitaire dans la bonne direction pour l'amener à travailler horizontalement et pas seulement de manière cloisonnée et verticale. Cette nouvelle méthode de travail nécessitera également beaucoup plus d'investissements dans l'encadrement local, national et régional, le renforcement des capacités et les systèmes d'intervention.

27. La reconnaissance du rôle des collectivités locales et des premiers intervenants dans la prévention et la maîtrise des crises a été l'un des principaux résultats du Sommet, et d'importants engagements ont été pris à cet égard. Une architecture financière appropriée sera nécessaire pour soutenir une action en faveur de résultats collectifs et du renforcement des capacités locales et nationales. Il faudra pour cela privilégier non plus le financement de projets individuels mais celui de produits ou de résultats, en accordant plus de moyens de financement aux acteurs locaux et nationaux et en encourageant les intervenants du développement à agir vite.

28. **M^{me} Chartsuwan** (Observatrice de la Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'impératif de ne laisser personne de côté est particulièrement pertinent dans le contexte des crises humanitaires actuelles. La résolution 46/182 de l'Assemblée générale demeure le cadre global pour la coordination de l'aide humanitaire, mais les efforts de coordination doivent être intensifiés afin de soutenir les États dans la prestation d'une aide efficace à leurs collectivités.

29. Les situations d'urgence humanitaire provoquées par des catastrophes naturelles sont tout aussi importantes que celles dues à des conflits causés par l'homme. Les catastrophes naturelles peuvent annuler les gains du développement du jour au lendemain et entraînent souvent des déplacements et également des pertes en vies humaines. S'agissant des crises prolongées, les États doivent pleinement respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire afin de protéger et d'aider les civils dans les territoires occupés. L'ONU et la communauté internationale devraient prendre de nouvelles mesures à cet égard.

30. Les besoins humanitaires pourraient être réduits en prévenant les crises et en s'y préparant, et le Groupe des 77 lance un appel en faveur d'un

financement humanitaire supplémentaire, prévisible et novateur provenant de toutes les sources possibles, y compris d'autres États Membres, d'organisations et du secteur privé, afin d'aider les pays en développement à renforcer leur résilience et leur autosuffisance. La coopération et l'appui internationaux devraient viser à renforcer les mécanismes locaux et nationaux plutôt qu'à les affaiblir ou à les remplacer, de manière à ce que les efforts nationaux et internationaux arrivent à se renforcer mutuellement et à engendrer des changements positifs. L'action humanitaire doit être guidée par les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et par le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté.

31. Le Groupe des 77 s'inquiète tout particulièrement d'une confusion croissante entre aide humanitaire et développement. Il est certainement possible pour les acteurs de l'aide humanitaire et du développement de collaborer plus étroitement tout en s'acquittant efficacement de leurs rôles respectifs.

32. Le projet de résolution à adopter contient de nombreux éléments nouveaux et touche de près les intérêts fondamentaux du Groupe des 77, qui a participé activement aux négociations et a représenté la majorité des pays en développement. La protection et l'aide à l'humanité représentent un objectif commun qui ne pourra être atteint que par le biais d'une coordination efficace.

33. **M^{me} Ploumen** (Observatrice des Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, ainsi que de l'Albanie et de la Serbie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et, en outre, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la convocation du Sommet mondial sur l'action humanitaire est intervenue à un moment très opportun, étant donné que les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi élevés. Les États membres de l'Union européenne ont financé le processus préparatoire et ont pris des engagements collectifs et individuels. Les promesses faites lors du Sommet ne constituent toutefois qu'un point de départ, et l'Union européenne recherche des résultats concrets au titre de chacune des cinq responsabilités fondamentales. Le Sommet devrait aussi marquer le début de la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité du Secrétaire général.

34. L'Union européenne souscrit aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et entend garantir le plein respect du droit international humanitaire. Les efforts humanitaires ne sauraient pourtant se substituer à une action politique décisive pour prévenir les conflits. L'Union européenne est également attachée à ne laisser personne de côté, autrement dit à prendre en compte les besoins et les capacités spécifiques des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, et souligne le fait que le Sommet a entériné la Charte sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Elle se félicite également du rapport du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire et de l'échange « donnant-donnant » approuvé par les donateurs et les agents d'exécution.

35. L'Union européenne est déterminée à s'attaquer aux causes profondes de la crise mondiale des réfugiés et à mettre en œuvre un cadre sur les déplacements forcés destiné à aider les personnes à passer d'une situation de dépendance à l'égard de l'aide à l'autosuffisance. L'Union européenne et ses États membres renforceront leurs partenariats en collaborant plus étroitement avec les acteurs locaux et en multipliant les synergies entre l'action humanitaire et celle en faveur du développement.

36. Le suivi du Sommet devrait être sans exclusive, transparent et efficace. Il ne devrait pas y avoir de création de nouvelles structures, mais plutôt une meilleure exploitation des mécanismes existants. Il importe également de réfléchir aux améliorations possibles au sein du système des Nations Unies.

37. **M. Scott** (Australie), parlant aussi au nom de l'Indonésie, du Mexique, de la République de Corée et de la Turquie, dit que le segment consacré aux affaires humanitaires, qui se déroule dans une situation caractérisée par des niveaux de souffrances humanitaires sans précédent, offre une occasion unique d'aller de l'avant dans la mise en œuvre du programme d'action humanitaire. Les cinq pays au nom desquels il parle participent à trois des tables rondes prévues dans le cadre de ce débat, apportant ainsi aux délibérations une perspective interrégionale.

38. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, les représentants de ces cinq pays ont examiné l'effet des urgences humanitaires mondiales sur leurs régions respectives et envisagé des mesures d'intervention

efficaces. Leurs engagements conjoints ont été annoncés lors du Sommet et ces pays attendent beaucoup du rapport du Secrétaire général sur le Sommet et de la concrétisation des promesses qui ont été faites.

39. Les gouvernements de ces pays continueront à soutenir une mise en œuvre accélérée du Cadre de Sendai dans leurs régions respectives et s'emploieront à garantir la réussite de la cinquième session du dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en mai 2017. Ces gouvernements se sont également engagés à soutenir l'égalité des sexes et collaborent étroitement avec les associations féminines locales et nationales.

40. S'agissant de concrétiser les engagements pris dans le cadre du Programme 2030 et lors du Sommet, ces cinq pays continueront de mettre l'accent sur le respect des principes humanitaires et de privilégier le dépassement du clivage aide humanitaire-développement, ce qui se traduira par des résultats durables sur le terrain.

41. **M. Gentiloni** (Italie) dit que son pays est fermement décidé à améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire, sa priorité consistant à favoriser l'élaboration d'une approche plus intégrée englobant les acteurs étatiques, les acteurs non gouvernementaux et les bénéficiaires.

42. L'Italie est disposée à défendre et promouvoir les principes humanitaires d'humanité, de neutralité d'impartialité et d'indépendance. Au sein du système des Nations Unies, elle participera à la lutte contre les situations d'urgence complexes et aux efforts visant à améliorer la coordination entre l'action humanitaire et l'action en faveur du développement, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans les pays touchés par la crise syrienne et par le phénomène El Niño. S'agissant de l'aspect financier, l'Italie s'est engagée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, à accroître sensiblement son budget humanitaire et ses contributions non préaffectées. Elle doublera également sa contribution au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en 2016.

43. L'Italie demeure décidée à poursuivre ses opérations de recherche et de sauvetage dans la Méditerranée, qui ont permis de sauver des centaines de milliers de vies. L'action humanitaire ne pourra pourtant jamais se substituer aux solutions politiques. Une solution à long terme à la crise migratoire

s'impose, tout comme un changement des comportements européens face aux migrations et aux réactions de peur qui menacent l'avenir même de l'Union européenne. Il est donc essentiel d'investir dans l'intégration des migrants et d'y associer la société civile. Dans le même temps, il convient de s'attaquer aux causes profondes des migrations et, à cet égard, l'Italie a avancé l'idée d'un « Pacte migratoire » entre l'Union européenne et l'Afrique.

44. **M^{me} Wallström** (Suède) dit que les pays ont besoin de travailler ensemble pour surmonter les problèmes actuels, qui placent trois types de partenariats au cœur de la politique et de l'aide humanitaires.

45. En premier lieu, il importe de soutenir les capacités locales, à savoir les acteurs bilatéraux, régionaux et internationaux, plutôt que de tenter de s'y substituer. Aussi bien en Équateur qu'au Népal, les acteurs nationaux ont fourni la preuve qu'ils pouvaient efficacement répondre aux catastrophes naturelles et montrer l'autorité nécessaire. C'est la raison pour laquelle la Suède a appuyé les fonds de financement commun au niveau national et qu'elle a adopté cette formule lorsqu'elle a collaboré avec ses partenaires africains pour combattre le phénomène El Niño.

46. En deuxième lieu, des partenariats politiques au sein de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sont indispensables pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, tels que la pauvreté et le changement climatique. Un accroissement des investissements s'impose dans la prévention des conflits et la reconstruction au sortir des conflits. Pour sa part, la Suède mettra à profit sa longue expérience de l'action humanitaire au sein de l'ONU et de la coprésidence du dialogue sur le thème du partenariat humanitaire.

47. En troisième lieu, la coopération humanitaire entre les donateurs et leurs partenaires d'exécution doit être fondée sur la confiance, la responsabilisation et l'accroissement des ressources de base non préaffectées. La Suède, qui verse des contributions importantes au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, appuie l'appel du Secrétaire général visant à porter le montant de ce fonds à 1 milliard de dollars.

48. Moyennant une volonté politique suffisante et des partenariats renforcés, il serait possible d'améliorer le

sort des populations. L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du soutien, qui était l'objectif du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire et de l'échange « donnant-donnant », n'en reste pas moins essentielle. En 2015, près de 75 % du financement a été assuré par seulement 10 donateurs. Le montant des contributions et le nombre des donateurs doivent être augmentés.

49. **M. Scott** (Australie) dit que le nombre des personnes victimes de déplacements forcés a atteint un niveau sans précédent et que le moment est venu de concrétiser les nombreux engagements pris au cours des 18 mois précédents. Plus doit être fait pour prévenir et résoudre les conflits, pour s'attaquer à leurs causes profondes et instaurer une paix durable. Les conséquences de la persistance de l'inaction et de la crise sont ressenties plus particulièrement par les demandeurs d'asile dans les pays voisins et les pays d'accueil.

50. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a abouti à un large consensus concernant la nécessité d'adopter une approche centrée sur l'être humain et a montré que la lutte contre les crises humanitaires nécessitait les efforts conjugués de tous. Le système actuel a du mal à rester pertinent et la manière dont l'aide est planifiée, financée et fournie doit être revue. La différenciation entre les conflits prolongés, les crises de réfugiés et les catastrophes naturelles permettra d'allouer de maigres ressources de manière appropriée. De meilleurs mécanismes de coordination entre les piliers de l'action des Nations Unies que sont les affaires humanitaires, le développement et la paix et la sécurité aboutiraient à plus d'efficacité.

51. L'échange « donnant-donnant » lancé lors du Sommet portait sur les principaux engagements en matière de réforme qui doivent être honorés, s'agissant en particulier d'un financement pluriannuel prévisible, de la réduction des affectations de crédit et du renforcement de l'appui aux premiers intervenants. Les idées, réseaux et disponibilités du secteur privé sont souvent insuffisamment utilisés et l'Australie a été heureuse de pouvoir soutenir des innovations telles que le Laboratoire humanitaire mondial.

52. Un engagement sans faille à ne laisser personne de côté signifie la pleine inclusion de tous les groupes, en particulier les femmes, les jeunes et la société civile. L'Australie a entériné la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action

humanitaire et elle invite instamment les autres pays à en faire autant.

53. **M. Minami** (Japon) dit qu'alors que le monde se trouve confronté à un afflux sans précédent de personnes déplacées par la force et à un déficit de financement à des fins humanitaires plus grave qu'il n'a jamais été, les questions humanitaires sont devenues une priorité pour l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement japonais a d'emblée été favorable à l'organisation du Sommet mondial sur l'action humanitaire et a tenu à Tokyo, en 2014, l'une des premières consultations régionales pour le préparer, en collaboration avec le Gouvernement indonésien et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La coopération avec les organisations de développement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé est devenue indispensable au cours des dernières années, alors que les crises devenaient plus prolongées et complexes, et le Sommet a permis de tenir compte des opinions de nombreuses parties prenantes dans les conclusions communes. Quelles que soient leurs opinions concernant leur participation au processus, les États Membres devraient mettre en œuvre les recommandations du Sommet pour mieux servir les populations dans le besoin.

54. Il est indispensable de renforcer les liens entre les questions humanitaires et le développement étant donné que les crises résultent souvent de la pauvreté et des inégalités. Les personnes touchées ont besoin d'éducation et de formation, et le développement des collectivités qui acceptent des personnes déplacées doit être soutenu. Lors du Sommet, le Gouvernement japonais et Solutions Alliance ont tenu une manifestation parallèle sur la collaboration entre le secteur humanitaire et celui du développement. La déclaration conjointe adoptée à l'issue de cette manifestation a souligné la nécessité d'une participation constructive de la part des personnes les plus touchées, de l'inclusion des questions liées aux déplacements forcés dans les plans de développement, de la mobilisation des avantages respectifs des deux secteurs, de la mise au point d'une vision commune par le biais d'une analyse conjointe et de la reconnaissance du fait que cette collaboration fait partie intégrante de la paix et de la sécurité. Aucun nouveau mécanisme ne devrait être créé pour assurer le suivi du Sommet, les structures existantes étant les mieux placées pour le faire. L'orateur se félicite de

l'échange « donnant-donnant » négocié lors du Sommet et de l'approbation du projet de résolution qui sera soumis au Conseil pour adoption. Les êtres humains doivent être placés au centre de l'aide humanitaire, les cloisonnements doivent être démantelés et de vrais changements doivent être opérés sur le terrain.

55. **M. Barar** (Observateur de la Turquie) dit que le débat en cours est la première occasion intergouvernementale d'assurer le suivi du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Les augmentations récentes du nombre de réfugiés et les effets de l'épidémie d'Ebola montrent que les crises humanitaires dépassent désormais les frontières et ne peuvent être jugulées avec les ressources limitées dont on dispose. Dans l'esprit de solidarité qui a caractérisé le Sommet, la communauté internationale doit agir pour alléger les souffrances humaines.

56. Le coût humain, économique et social de la crise des réfugiés syriens est colossal et le monde a une responsabilité collective de s'attaquer aux causes et aux conséquences de ce conflit. Le Gouvernement turc pratique une politique de la porte ouverte à l'égard des réfugiés syriens, veillent à ce qu'ils soient protégés et leur assure des soins de santé et une éducation. Il a contribué à enrayer les traversées illégales de la mer Égée et à établir des voies de passage pour les migrations légales par le biais d'un accord avec l'Union européenne. La réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants que l'Assemblée générale tiendra en septembre 2016 favorisera la recherche d'une réponse partagée et globale à ces crises et aidera les États Membres à assurer le suivi des engagements qu'ils ont pris lors du Sommet mondial sur l'aide humanitaire en matière de déplacements forcés et de ne laisser personne de côté. La Turquie viendra en aide non seulement aux personnes déplacées sur ses frontières, mais aussi à toutes les victimes de catastrophes et de conflits.

57. Seule une approche durable et globale de la lutte contre les crises récurrentes et prolongées et, conformément aux objectifs de développement durable, contre le changement climatique et autres problèmes environnementaux, permettra d'éliminer les crises humanitaires. C'est le raisonnement dont s'inspire la politique du Gouvernement turc, qui se fonde à la fois sur l'aide humanitaire et l'aide au développement. L'aide publique au développement de

la Turquie a atteint 3,91 milliards de dollars en 2015, et le Gouvernement turc est prêt à partager son expérience concernant la manière de transcender le clivage entre l'humanitaire et le développement. Il a incorporé les objectifs de développement durable dans ses plans nationaux de développement et veillera à ce que toutes les parties prenantes participent à la réalisation de ces objectifs et à leur examen.

58. Lors de l'examen d'ensemble à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul qui a eu lieu à Antalya (Turquie) en mai 2016, l'engagement mondial de répondre aux besoins des pays les moins avancés, qui est d'une importance primordiale pour la réalisation du Programme 2030, a été réaffirmé. En acceptant d'accueillir cette réunion de haut niveau, la Turquie a fourni la preuve de sa contribution croissante à la solution des problèmes à l'échelle mondiale et à la coopération internationale pour le développement.

59. **M. Sauer** (Finlande) dit que sa délégation s'inquiète de la progression constante des besoins humanitaires, des conflits prolongés et des violations du droit international humanitaire. Elle est cependant déterminée à sauver des vies et à réduire les souffrances au moyen d'une aide humanitaire fondée sur des principes et adaptée aux besoins. Du fait que les problèmes d'ordre politique ne sauraient être réglés par des moyens humanitaires, la communauté internationale doit investir plus largement dans la prévention et les initiatives visant à mettre fin aux conflits et à améliorer le respect du droit dans ce domaine. La Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, qui a été lancée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, a été approuvée par 150 parties prenantes; les membres du Comité permanent interorganisations et d'autres organisations ont entrepris d'élaborer des directives mondiales relatives à cette inclusion. Le Gouvernement finlandais, qui s'est engagé à appliquer ces directives, invite les parties prenantes à appliquer la Charte. Il a lui-même déjà mis en œuvre de nombreux aspects de l'échange « donnant-donnant », fourni plus de 30 % de sa participation au financement de l'action humanitaire sous forme de ressources de base non préaffectées, et soutenu un système harmonisé de présentation de rapports, les accords de financement pluriannuels et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Une approche transparente et sans exclusive est indispensable pour la réussite de

l'échange « donnant-donnant ». Les droits et les besoins des femmes et des filles, qui sont souvent les personnes les plus touchées par les crises, doivent être au cœur de l'action humanitaire. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des éléments indispensables pour améliorer l'aide humanitaire. Ces droits ne sont pas négociables et doivent être respectés partout.

60. **M^{me} Lodhi** (Pakistan) rappelle qu'un chiffre record de 130 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, tandis que les conflits et les catastrophes naturelles ont provoqué le déplacement forcé de 65 millions de personnes. Même si les appels interorganisations en faveur de l'aide ont permis de mobiliser 20 milliards de dollars, le déficit annuel de financement de l'action humanitaire atteint désormais 10 milliards. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Gouvernement pakistanais a annoncé des engagements au titre des responsabilités fondamentales définies dans le rapport établi par le Secrétaire général pour le Sommet ([A/70/709](#)). Il se félicite de l'importance accordée à la lutte contre les causes des déplacements et des migrations forcées ainsi que de la volonté de la communauté internationale de résoudre et de prévenir les conflits, de renforcer la réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement et de combler le déficit de financement de l'action humanitaire. Le Gouvernement pakistanais appuie l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de doubler d'ici à 2018 le montant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui a permis de sauver d'innombrables vies humaines.

61. Le Pakistan, qui connaît fréquemment des catastrophes naturelles récurrentes, comme par exemple le tremblement de terre de 2005 et les inondations de 2010 et 2011, a accueilli 3 millions de réfugiés afghans au cours des quarante dernières années. Compte tenu des tensions que cela entraîne sur les plans socioéconomique, politique et sécuritaire, la communauté internationale devrait soutenir les efforts du Gouvernement pakistanais et contribuer au rapatriement et à la réinstallation des réfugiés.

62. L'adoption de plusieurs accords internationaux historiques en 2015 et 2016 a fourni l'occasion de reconstruire le système humanitaire mondial. La prochaine réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements

massifs de réfugiés et de migrants maintiendra cet élan et permettra à l'Assemblée de se prononcer sans équivoque contre la xénophobie, en particulier lorsqu'elle s'exerce à l'encontre de demandeurs d'asile. La réduction du nombre de morts parmi les réfugiés en transit dans la mer Méditerranée doit être une priorité. L'oratrice invite instamment le Conseil à venir en aide aux faibles et aux vulnérables dans un esprit de compassion et de fraternité.

63. **M. Bessler** (Suisse) dit que les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire doivent être honorés par le biais des mécanismes existants tels que le débat consacré aux affaires humanitaires, le Programme 2030 et le Cadre de Sendai, afin d'éviter la mise en place d'un organe permanent qui serait rattaché au Sommet ainsi que la prolifération des groupes de discussion. Depuis 2012, le Gouvernement suisse s'est associé à des initiatives telles que Ground Truth Solutions qui visent, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, des institutions des Nations Unies et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à placer les êtres humains au centre des opérations humanitaires. Il continuera à défendre le droit international et la protection des civils dans les conflits armés. D'ici à 2020, le Gouvernement suisse aura porté à 30 % la proportion du financement qu'il fournit sous forme de contributions non préaffectées, veillera à ce que 25 % de ses contributions aille à des organisations nationales et locales, et consacrera un sixième de son budget humanitaire à la réduction des risques de catastrophe.

64. Pour faire en sorte que l'action humanitaire complète les activités de développement et de maintien de la paix, sa coordination doit être étudiée et les conséquences qui en résultent pour les initiatives existantes doivent être appliquées. Le rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire (A/70/709) propose des moyens pour aller de l'avant, et l'orateur encourage les États Membres à aborder cette question lors de l'examen des résolutions « fourre-tout » de l'Assemblée générale. Dans les négociations auxquelles a donné lieu le projet de résolution, des progrès ont été enregistrés concernant le respect du droit international humanitaire, la protection des missions médicales, l'éducation en période de crise, la prévention de l'exploitation et de la violence

sexuelles, et le renforcement du soutien aux intervenants nationaux et locaux, mais l'accès humanitaire et la protection des civils demeurent les principaux problèmes.

65. **M. Lal** (Inde) dit que l'adoption du Programme 2030 et de l'Accord de Paris permet d'espérer que la communauté internationale s'attaquera à l'ampleur et à la fréquence sans précédent des crises humanitaires, tandis que le Cadre de Sendai atténuera les effets des catastrophes grâce à la coopération internationale. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire est une autre initiative décisive, sans compter que le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont beaucoup fait pour répondre aux besoins humanitaires.

66. Le Gouvernement indien a adopté un plan national de gestion des catastrophes dans le courant du mois. Il a également apporté des secours et fourni une aide à la reconstruction, depuis la mise à disposition immédiate des fournitures nécessaires aux secours jusqu'à l'évacuation d'urgence d'un grand nombre de personnes, dans des pays voisins ou plus éloignés. La Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui sera organisée par l'Inde, et la réunion du secrétariat interinstitutions dont il a été question plus haut, qui aura lieu à New Delhi en novembre 2016, constitueront la première étape du suivi de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue en mars 2015.

67. Si le financement des interventions d'urgence est un défi, une planification à long terme pour renforcer la résilience s'impose également. De nombreux conflits sont devenus chroniques parce qu'ils avaient reçu une attention insuffisante, y compris de la part du Conseil de sécurité. Les priorités nationales doivent être respectées dans la prestation d'une aide humanitaire, qui doit renforcer à long terme l'aptitude à faire face aux crises. Les distinctions entre les catégories de réfugiés, de migrants et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays devraient être maintenues; une coopération internationale s'impose dans le cas de l'aide aux réfugiés et aux migrants, qui ont traversé des frontières, alors que les

personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont une responsabilité nationale.

68. Le clivage aide humanitaire-développement est une autre question controversée. Les crises humanitaires deviennent ingérables lorsque le niveau de développement et la capacité de reconstruire sont limités. Étant donné que le développement permet aux pays de gérer eux-mêmes les crises, le financement du développement doit demeurer la plus haute priorité.

69. **M^{me} Nazaire** (Observatrice de Haïti) dit que 82 millions de personnes ont désormais besoin d'une aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, et que le coût des dommages matériels a augmenté de manière alarmante. Bien qu'un montant de 19,9 milliards de dollars ait été demandé par le biais d'appels interinstitutions coordonnés, la réaction souhaitée ne s'est pas matérialisée. L'objectif de restructuration du système humanitaire qui était celui du Sommet mondial sur l'action humanitaire est de la plus haute importance pour les institutions Nations Unies et leurs partenaires. Les engagements pris lors du Sommet aboutiront à de grands changements qui iront dans le sens de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Conventions de Genève et de la Convention relative au statut des réfugiés.

70. Les échanges qui se déroulent à l'occasion du débat en cours doivent contribuer à optimiser l'action humanitaire d'urgence fondée sur l'humanité, la neutralité et l'indépendance. Haïti, qui a souffert de faiblesses structurelles, de pauvreté et de catastrophes naturelles et qui bénéficie d'une aide humanitaire depuis de nombreuses années, est prêt à partager les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques. Ce pays encourage les initiatives humanitaires destinées à aider les plus vulnérables sur la base de l'appropriation, du partenariat et du renforcement des capacités locales.

71. La délégation haïtienne se félicite des propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/71/82-E/2016/60) qui visent à renforcer le financement de l'aide humanitaire, en particulier par le biais de la décentralisation des ressources, à porter à 15 % la part des ressources obtenues grâce aux appels humanitaires qui est reversée aux fonds de financement commun des Nations Unies implantés dans les pays, à trouver des mécanismes de financement novateurs, et à investir dans des zones à

haut risque afin de prévenir les catastrophes et de s'y préparer et d'améliorer la résilience. De nouvelles méthodes de travail, comme par exemple l'Indice de gestion du risque, indispensable pour la planification des activités humanitaires et de développement, sont nécessaires afin de réduire les risques, les besoins et les vulnérabilités, et afin de renforcer les liens entre aide humanitaire et développement, conformément au programme de développement pour l'après-2015 et au Cadre de Sendai. La délégation haïtienne se félicite des progrès réalisés dans la coordination de l'action humanitaire, en particulier de la politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation et de maltraitance sexuelles commis par des travailleurs humanitaires. Les responsabilités fondamentales qui ont été approuvées par le Sommet mondial sur l'action humanitaire garantiront que personne n'est laissé de côté pendant les crises et amélioreront la prévention et l'atténuation. La communauté internationale doit respecter sa promesse d'une action humanitaire axée sur les êtres humains, inclusive et qui transcende les frontières.

72. **M. Wenaweser** (Observateur du Liechtenstein) dit que le Sommet mondial sur l'action humanitaire n'a pas résolu tous les problèmes dans ce domaine, mais que sa délégation se félicite de l'échange « donnant-donnant » qui permettra de garantir un financement suffisant pour l'aide humanitaire. Par le biais de cette aide, la solidarité internationale est un pilier de la politique étrangère du Liechtenstein, dont les contributions par habitant sont parmi les plus élevées dans le monde. Le Gouvernement du Liechtenstein attache une importance particulière aux crises qui souffrent de sous-financement, auxquelles il répond par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. L'investissement dans le secteur humanitaire est une question d'intérêt bien compris étant donné que les crises humanitaires entraînent des déplacements massifs et exercent des pressions sur de nombreux États, y compris des pays en développement. La fourniture d'une aide réduit ces déplacements, mais il reste beaucoup à faire pour s'attaquer aux causes des conflits et des déplacements.

73. Le non-respect du droit international humanitaire atteint des niveaux alarmants; les attaques menées contre le personnel et les centres médicaux, le refus d'accès à l'aide humanitaire et les attaques menées contre des civils déplacés sont devenus monnaie

courante dans les conflits. Le projet de résolution à l'étude a raté l'occasion d'encourager le respect de ce domaine du droit en invitant notamment les parties aux conflits à s'engager à ne pas utiliser d'engins explosifs à grande couverture dans les zones habitées. L'échec du Conseil de sécurité à agir de manière décisive pour mettre fin aux crimes de guerre porte atteinte à l'image de l'Organisation des Nations Unies, et 112 États ont donc approuvé un Code de conduite concernant les mesures prises par le Conseil de sécurité pour lutter contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre. L'orateur invite les États qui ne l'ont pas encore fait à entériner ce code.

74. L'orateur se félicite de l'inclusion dans ce projet de résolution de dispositions concernant les actes de violence sexuelle et de violence sexiste dans les conflits, qui touchent non seulement les femmes et les filles, mais aussi les hommes et les garçons, et qui parfois dégénèrent en crimes de guerre ou crimes contre l'humanité. Les femmes ne doivent pas être présentées comme des victimes, la communauté internationale doit combattre toutes les formes de discrimination à leur égard et leur permettre de revendiquer leurs droits à la justice, à la santé en matière de sexualité et de procréation et à la participation à la prise de décisions, conformément au programme de travail sur les femmes, la paix et la sécurité et au Programme 2030.

75. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a montré que la communauté internationale n'est plus disposée à accepter des violations massives du droit international humanitaire, à négliger le rapport existant entre déplacements massifs et développement, ou à fournir une aide humanitaire de telle sorte qu'elle bénéficie plus aux plus forts qu'aux plus vulnérables. L'échange « donnant-donnant » représente le premier pas, mais l'orateur invite les États Membres à s'associer au Liechtenstein pour gravir la pente raide ainsi ouverte.

76. **M. Seleka** (Afrique du Sud) dit que l'Organisation des Nations Unies doit veiller à ce que, par le biais de la planification et de la coordination, la transition des secours au relèvement rapide et au développement s'opère avec succès. Le rôle et les responsabilités des parties prenantes doivent être clairement définis et bénéficier des ressources nécessaires. Malgré l'adoption du programme de transformation par l'Organisation des Nations Unies,

les priorités de l'aide humanitaire internationale ne laissent pas place à la transformation. La promesse de fournir cette aide de manière plus rapide et plus responsable doit être honorée, non seulement pour ce qui est des interventions à la suite de catastrophes, mais aussi en matière de renforcement des capacités et de résilience. Les affaires humanitaires devraient avoir la même priorité que la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, qui sont les piliers actuels de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement sud-africain est favorable aux responsabilités fondamentales définies dans le Programme pour l'humanité. Sous les auspices de l'Union africaine, il a fait preuve de volonté politique dans la prévention et le règlement des conflits en ayant recours à la médiation, contribué au maintien de la paix en Afrique et investi dans la reconstruction après un conflit au Soudan du Sud et aux Comores. Le sous-développement étant une source de conflits, l'Union a lancé l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures, que préside l'Afrique du Sud, afin d'accélérer le développement des infrastructures régionales.

77. L'Afrique subsaharienne compte une grande quantité de personnes déplacées de force; l'Afrique du Sud, qui reçoit le plus grand nombre de demandeurs d'asile, défend leurs droits à la liberté de résidence, au travail et à l'accès aux services sociaux. En tant que membre responsable de la communauté internationale, l'Afrique du Sud contribue à la mise en œuvre du Programme pour l'humanité. Elle organise chaque année des séminaires régionaux avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) afin d'améliorer le respect du droit international humanitaire et joue un rôle de premier plan dans l'exécution du projet intitulé « Les soins de santé en danger » destiné à améliorer la protection du personnel des services de santé, des installations médicales et des patients, domaine dans lequel elle a joué un rôle essentiel lors de la trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Genève en décembre 2015. Ce pays soutient l'appel lancé dans le Cadre de Sendai, le Programme 2030 et l'Accord de Paris et qui vise à privilégier la prévention des crises plutôt que leur gestion, un changement d'orientation qui devrait à terme éliminer le besoin d'aide.

78. **M. Hilale** (Observateur du Maroc) dit que le monde a été frappé par une série de nouvelles crises

liées à des conflits, des changements climatiques ou des déplacements forcés de personnes. En 2015, il y a eu 346 catastrophes naturelles, 2,8 millions supplémentaires de personnes déplacées dans leur propre pays pour fuir des conflits armés et des actes de violence, et un nombre record de réfugiés à travers le monde. Les interventions multidimensionnelles de la communauté internationale sont allées au-delà de la gestion des crises et ont cherché à renforcer la prévention, la résilience et la préparation aux situations d'urgence. L'adoption du Programme 2030, le Cadre de Sendai, le Sommet mondial sur l'aide humanitaire et le prochain Sommet sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants témoignent de la sensibilisation accrue de la communauté internationale à ces questions. La communauté internationale dispose donc des moyens de lutter contre les crises humanitaires. La prolifération des initiatives relatives aux déplacements forcés risque cependant d'être préjudiciable à la gestion de ce problème.

79. Le précepte de « ne laisser personne de côté » signifie que tous les acteurs, y compris les États Membres, doivent intervenir. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a malheureusement été victime de son propre succès en raison de la multiplicité des initiatives lancées à cette occasion. Malgré leurs nobles objectifs, ces efforts n'ont pas été inclusifs et ne permettront pas d'atteindre le but recherché sans l'approbation et la participation de tous les États Membres.

80. Les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance sont essentiels dans la prestation de l'aide humanitaire. Le droit international humanitaire exige que toutes les parties fournissent aux personnes déplacées une aide humanitaire, permettent aux agents humanitaires d'accéder aux personnes touchées et leur assurent la liberté de mouvement, respectent les droits fondamentaux des personnes déplacées et s'abstiennent de faire de la souffrance une arme politique.

81. Des efforts tangibles devraient être faits par les intervenants humanitaires afin de coordonner leurs activités et de rendre le financement plus rationnel. En premier lieu cependant, il faudrait procéder à une évaluation précise et objective des besoins des personnes touchées par les crises humanitaires. L'efficacité de l'aide humanitaire dépend de l'accès aux personnes dans le besoin, qui devraient être enregistrées. Faute de cela, l'aide humanitaire pourrait

être utilisée à mauvais escient et des violations des droits de l'homme pourraient se produire. Les pays d'accueil et les intervenants humanitaires, y compris ceux sur le terrain, sont les premiers responsables de la prévention du détournement de l'aide. Les pays d'accueil devraient donc s'acquitter de leurs obligations internationales et accorder l'accès aux personnes touchées afin qu'elles puissent être enregistrées et leurs besoins évalués. L'acheminement de l'aide et des produits de première nécessité devrait également se faire librement mais sous surveillance.

82. Le détournement de l'aide humanitaire constitue une grave violation des droits de l'homme qui tombe sous le coup du droit international car elle porte préjudice non seulement aux réfugiés et aux personnes déplacées, mais également à la communauté des donateurs. En cas de détournement confirmé, les responsables doivent être amenés à répondre pleinement de leurs actes. La délégation marocaine condamne les actes d'agression commis à l'encontre du personnel humanitaire et les obstacles opposés à l'accomplissement de leur mission. Les membres du personnel humanitaire méritent une protection internationale, faute de quoi des millions de vies seraient perdues.

83. **M. Salam** (Liban) dit que malgré l'accroissement des besoins humanitaires et des souffrances résultant de catastrophes naturelles, de conflits armés et du terrorisme, auquel viennent s'ajouter des déficits de financement, le système des Nations unies est endetté mais pas brisé. De nombreux faits positifs ont été enregistrés au cours des derniers mois, comme l'adoption du Programme 2030 et le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire jamais tenu, qui a constaté la nécessité de prévenir les conflits et d'y mettre fin, de construire des sociétés pacifiques et inclusives, de défendre les normes qui protègent l'humanité, de garantir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de protéger les civils pendant les conflits armés, et de garantir le droit à une éducation de qualité. Des résultats concrets s'imposent donc.

84. Pour le Gouvernement libanais, les trois premières priorités sont le partage des responsabilités dans la lutte contre les crises humanitaires, l'aide au développement pour les collectivités qui accueillent de grands nombres de personnes déplacées et de réfugiés et le retour en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés dans leur pays d'origine, une attention

particulière étant accordée aux solutions politiques et aux efforts de reconstruction.

85. Le Liban, qui compte 1,2 million de réfugiés en provenance de la République arabe syrienne et près de 400 000 réfugiés de Palestine, est le pays qui a le taux le plus élevé de réfugiés par habitant au monde, et un exemple vivant des problèmes et des menaces à son existence même auxquels un pays d'accueil peut se trouver confronté à la suite de déplacements massifs. Le sort que connaît le Liban offre également l'occasion de réfléchir au rétablissement de l'humanité et à la volonté de ne laisser personne de côté. L'afflux massif de réfugiés en provenance de la République arabe syrienne a sollicité à l'excès les infrastructures du pays, réduit les possibilités de logement, aggravé le chômage, exercé un effet préjudiciable sur l'activité économique et menacé la sécurité. Plus de 60 % des ressources nécessaires pour financer le plan du Gouvernement libanais pour faire face à la crise font encore défaut. Ses partenaires internationaux devraient aider le Liban en lui apportant une aide dans le secteur humanitaire et l'éducation, et en améliorant ses perspectives économiques.

86. **M^{me} Stener** (Observatrice de la Norvège) dit que le système humanitaire est soumis à une forte pression et que le Conseil norvégien pour les réfugiés a publié des chiffres d'où il ressort que 65,3 millions de personnes ont fui leur foyer en 2015. Les conflits et les crises ont augmenté les besoins humanitaires et entravé la réalisation des objectifs de développement durable. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a permis de mieux faire comprendre quels sont les défis mondiaux les plus urgents et cet élan doit être maintenu.

87. À l'avenir, les besoins humanitaires devront être réduits en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en investissant dans leur prévention. Un nouveau cadre de coopération s'impose pour faire face aux mouvements de populations résultant de déplacements forcés. Par ailleurs, un appui renforcé et amélioré en faveur de l'éducation s'impose pendant les situations d'urgence et les crises prolongées. La Norvège a déjà affecté 8 % de son aide humanitaire à l'éducation et s'est engagée à verser 10 millions de dollars au fonds intitulé « L'éducation ne peut attendre ». La sécurité des écoles et la protection des soins de santé sont les principales priorités du Gouvernement norvégien, qui se félicite de l'appui

par 54 États de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles faite à Oslo. D'autres États devraient leur emboîter le pas. L'utilisation d'engins explosifs à grande couverture dans les zones habitées est l'une des principales causes des déplacements de populations.

88. Le respect du droit international humanitaire est l'une des toutes premières priorités du Gouvernement norvégien, qui a réaffirmé son adhésion aux principes qui le sous-tendent lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. La Norvège a augmenté son budget humanitaire de 30 % par rapport à 2015, outre les 10 millions de couronnes norvégiennes qu'elle s'est engagée à verser en l'espace de quatre années pour faire face à la crise des réfugiés syriens. Les liens devront être renforcés entre l'aide humanitaire et les efforts de développement à long terme afin de mettre en œuvre le Programme 2030. L'ampleur des résultats obtenus dépendra de la mesure dans laquelle les besoins des groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants, les personnes handicapées, les femmes et les filles, seront satisfaits. Il a été particulièrement encourageant de constater que les banques multilatérales de développement ont accepté la nécessité d'intervenir plus tôt, de prendre des risques et de rechercher des mécanismes de financement novateurs.

89. Le Gouvernement norvégien se félicite de l'échange « donnant-donnant » intervenu entre les donateurs et les organismes humanitaires, et préconise un suivi inclusif et responsable. Il est favorable à la fois à de hauts niveaux d'aide humanitaire et à un financement de qualité. Il continuera donc à fournir un financement pluriannuel flexible afin de garantir des liens renforcés entre l'aide humanitaire et le développement à long terme. De la même manière, il apportera un appui substantiel au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et aux fonds de financement commun de l'ONU implantés dans les pays. Le Gouvernement norvégien appuie l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une base de donateurs élargie et renforcée, notamment par le biais de partenariats avec le secteur privé et la société civile. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a mis en lumière les possibilités offertes par de nouvelles innovations et le Gouvernement norvégien est favorable à l'utilisation et à la coordination de programmes de subventions en espèces. Il importera de favoriser un sentiment

d'appropriation nationale, tandis que les engagements et les actions devront répondre aux besoins humanitaires et prévenir les crises à l'avenir.

90. **M^{me} Mendelson** (États-Unis d'Amérique) dit que les besoins d'aide humanitaire et de protection n'ont jamais été aussi élevés depuis la Seconde Guerre mondiale. Si l'année en cours a été marquée par des défis et des tragédies, on observe une volonté croissante de renforcer la capacité de la communauté internationale à faire face aux urgences humanitaires et une reconnaissance plus générale du fait que de nouvelles méthodes s'imposent. À l'occasion de la conférence des donateurs pour la République arabe syrienne et du Sommet mondial sur l'action humanitaire, la communauté internationale a pris de nouveaux engagements et a entrepris de trouver des solutions aux problèmes humanitaires les plus urgents. Le moment est venu de tirer parti de cette volonté et de traduire les paroles en actions. L'échange « donnant-donnant » devrait ouvrir la voie à une analyse conjointe des besoins, à des appels humanitaires de grande envergure, à une programmation plus cohérente entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, à une amélioration de la direction et de la coordination sur le terrain, à plus de responsabilisation, à un rôle renforcé pour les intervenants locaux, à une réduction des coûts de gestion, à la planification et au financement pluriannuels, à une réduction des fonds préaffectés et à une aide en espèces s'il y a lieu.

91. La prochaine session plénière de haut niveau de l'Assemblée générale offrira l'occasion d'aller au-delà du Sommet mondial sur l'action humanitaire et des réalisations du Conseil économique et social. Cette session devra affirmer le principe du partage des responsabilités et l'engagement des États à protéger les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, notamment en rétablissant le poste de représentant spécial du Secrétaire général dans ce domaine, renforcer la coopération internationale en matière de migrations et apporter une aide humanitaire aux migrants qui n'ont pas le statut de réfugiés, y compris aux victimes de la traite des êtres humains, et consolider les principaux engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Il importe tout autant de reconnaître le rôle décisif des partenaires non gouvernementaux dans l'aide aux réfugiés et aux migrants, car leur aide sauve des vies humaines. La participation de la société civile

garantira le caractère aussi solide et inclusif que possible de la session plénière de haut niveau.

92. Pour compléter la session plénière de haut niveau, le Président Obama accueillera le Sommet des dirigeants sur les réfugiés en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Les objectifs sont d'accroître de 30 % en 2016 le financement de l'action humanitaire, de doubler le nombre de réfugiés réinstallés, d'augmenter de 1 million le nombre des réfugiés ayant le droit de travailler, et d'accroître également de 1 million le nombre des enfants réfugiés inscrits dans des écoles. Le Gouvernement des États-Unis continuera de collaborer avec des partenaires internationaux à la recherche de solutions qui allègeront les souffrances de millions de personnes à travers le monde.

93. **M. Sareer** (Observateur des Maldives) dit que sa délégation s'associe à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un renforcement des efforts visant à prévenir les crises et à réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité au fil du temps. Le nombre des réfugiés, des personnes déplacées et des demandeurs d'asile a augmenté de 5 millions en l'espace d'une année. Par ailleurs, des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et graves ont effacé la trace d'années de développement en quelques secondes. Les crises prolongées sont devenues la norme. Une action et une détermination collectives au plus haut niveau politique sont indispensables et devraient renforcer l'élan politique créé par l'adoption du Programme 2030 et le Sommet mondial sur l'action humanitaire.

94. Sans la volonté politique de s'attaquer aux causes profondes des conflits, les stratégies de règlement durable des conflits resteront sans effet. Ces stratégies devraient être à long terme et utiliser la pression politique pour s'attaquer aux griefs de longue date et à la discrimination à tous les stades du cycle des conflits, sans quoi les conflits resurgiront et prolongeront les souffrances.

95. Le changement climatique augmentera la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles. Les Maldives sont l'un des pays les plus petits et ayant la plus faible altitude du monde; sa population se répartit entre plus de 187 îles géographiquement dispersées. Ce pays est donc excessivement vulnérable aux catastrophes environnementales. À côté des dommages socioéconomiques provoqués par ces catastrophes, les Maldives subissent les effets de

l'érosion des sols et de la pollution de ses maigres ressources en eau douce. Le Gouvernement a donc intégré la viabilité et la protection de l'environnement dans son processus national de planification du développement.

96. Un cadre solide fondé sur la réduction des besoins humanitaires, la préparation aux catastrophes, la réduction des risques et la prévention des conflits est indispensable pour la prestation d'une aide humanitaire. Le Gouvernement maldivien est conscient que le renforcement de la résilience nécessite une stratégie de développement à long terme alignée sur le Programme 2030. Il ne peut pas y avoir de paix durable sans développement durable. L'« Initiative pour la résilience climatique : anticiper, absorber, remodeler » du Secrétaire général s'adresse aux pays vulnérables tels que les Maldives. Les États Membres et les parties prenantes devraient aider les collectivités vulnérables à renforcer leur aptitude à anticiper les risques, à absorber les chocs et à remodeler le développement de manière à réduire les risques climatiques. Les Maldives apporteront leur contribution au renforcement de la résilience aux catastrophes et aux crises humanitaires. Toutefois, en tant que petit État insulaire en développement, les Maldives ont besoin de l'appui de la communauté internationale dans les domaines financier et technique et en matière de renforcement des capacités pour pouvoir atteindre les objectifs du Programme 2030 et ne laisser personne de côté.

97. **M. Momen** (Bangladesh) dit qu'au cours de la première année de la mise en œuvre du Programme 2030, la protection de l'humanité devra être assurée par une action coordonnée. En particulier, l'aide humanitaire d'urgence doit intervenir dans des délais très spécifiques et demeure très demandée en raison de l'accroissement des catastrophes naturelles, des conflits armés et des crises prolongées. Le changement climatique, la croissance démographique, l'urbanisation sauvage et les crises financières et alimentaires menacent les pays en développement et ont attiré l'attention sur la situation humanitaire internationale. Les États Membres et les intervenants humanitaires envisagent de changer de modèle en passant des interventions d'urgence au renforcement de la résilience, changement qu'approuve le Gouvernement bangladais. Il convient cependant de renforcer la confiance et d'accorder la considération voulue aux conditions dans les pays et les collectivités

touchés. En conséquence, l'aide humanitaire internationale doit correspondre aux principes énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

98. La pauvreté et le sous-développement ont des effets préjudiciables sur l'efficacité de l'aide humanitaire, qui a également souffert des inégalités au sein des nations et entre les nations. Le développement est le meilleur moyen de prévenir de nombreuses crises. Le système des Nations Unies et la communauté internationale devraient donc renforcer la coopération et la coordination entre les intervenants humanitaires afin de garantir une action humanitaire plus rapide, fournie en temps utile et mieux ciblée.

99. Rien ne peut remplacer le renforcement des capacités aux niveaux national et local. De nombreux pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, continuent de se heurter à de graves restrictions en termes de financement, de technologie et de capacités de développement. La communauté internationale devrait donc accroître son aide financière et technique et partager ses compétences et ses techniques afin de renforcer la capacité de gestion des risques de catastrophe des pays en développement.

100. Le Bangladesh fournit de nombreuses contributions dans le domaine humanitaire, comme cela a été le cas au lendemain des tremblements de terre au Népal et en Haïti. Certaines organisations non gouvernementales ayant leur siège au Bangladesh travaillent activement dans les domaines du microfinancement, du développement agricole, et de l'autonomisation des femmes et des adolescents en Haïti. L'International Centre for Diarrhoeal Disease Research, dont le siège est au Bangladesh, a également envoyé des experts en Haïti. En outre, le Gouvernement bangladais a contribué à hauteur de 1 million de dollars à l'aide humanitaire destinée aux victimes d'un typhon aux Philippines en 2013.

101. Le Bangladesh a été l'un des pays qui a le plus souffert des catastrophes naturelles, et l'un des plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Le Gouvernement bangladais a repris des idées et des pratiques internationales dans ses efforts de prévention, d'atténuation et de secours en cas de catastrophe, tout en développant également ses propres pratiques. Il serait prêt à partager ses compétences avec d'autres pays.

La séance est levée à 18 h 05.